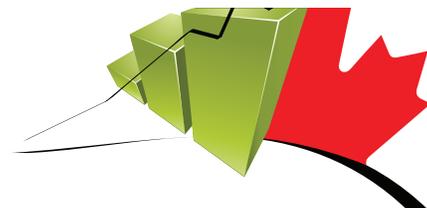


Rapports économiques et sociaux

Les étudiants étrangers comme source de main-d'œuvre : la participation au marché du travail pendant les études



par Eden Crossman, Youjin Choi et Feng Hou

Date de diffusion : le 24 novembre 2021



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada

Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca.

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

Courriel à STATCAN.infostats-infostats.STATCAN@canada.ca

Téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

- | | |
|---|----------------|
| • Service de renseignements statistiques | 1-800-263-1136 |
| • Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants | 1-800-363-7629 |
| • Télécopieur | 1-514-283-9350 |

Programme des services de dépôt

- | | |
|-----------------------------|----------------|
| • Service de renseignements | 1-800-635-7943 |
| • Télécopieur | 1-800-565-7757 |

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.gc.ca sous « Contactez-nous » > « [Normes de service à la clientèle](#) ».

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, les entreprises, les administrations et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de l'Industrie 2021

Tous droits réservés. L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'[entente de licence ouverte](#) de Statistique Canada.

Une [version HTML](#) est aussi disponible.

This publication is also available in English.

Les étudiants étrangers comme source de main-d'œuvre : la participation sur le marché du travail pendant les études

par Edén Crossman, Youjin Choi et Feng Hou

DOI : <https://doi.org/10.25318/36280001202101100001-fra>

Résumé

Si les étudiants étrangers viennent au Canada principalement pour les études, ils peuvent aussi participer au marché du travail. Les hausses du nombre d'étudiants étrangers observées au cours des deux dernières décennies, et les règlements adoptés pour faciliter leur emploi pendant leurs études donnent à penser que cette population joue un rôle croissant sur le marché du travail canadien. Le présent article décrit dans quelle mesure les étudiants étrangers qui avaient l'intention d'étudier au niveau postsecondaire ont participé au marché du travail. Les conclusions de l'analyse indiquent que la proportion des étudiants étrangers dans la population occupée du Canada a augmenté au fil des ans. La proportion des étudiants étrangers ayant un revenu d'emploi, parmi l'ensemble des travailleurs rémunérés, est passée de 0,1 % en 2000 à 1,4 % en 2018, et le nombre de ces étudiants est passé de 21 800 à 277 400. Le pourcentage des gains totaux attribués aux étudiants étrangers a également augmenté de 0,03 % en 2000 à 0,36 % en 2018. La proportion des étudiants étrangers dans la population active était plus élevée dans certaines provinces que dans d'autres (en particulier à l'Île-du-Prince-Édouard, en Colombie-Britannique, au Manitoba et en Ontario), mais elle a affiché une hausse dans toutes les provinces entre 2000 et 2018. Notamment, la proportion des étudiants étrangers dans le secteur des services d'hébergement et de restauration était beaucoup plus élevée que dans les autres secteurs, bien qu'elle ait augmenté dans tous les secteurs. Dans l'ensemble, les étudiants étrangers gagnent en importance sur le marché du travail canadien, tout particulièrement dans certains secteurs.

Auteurs

Edén Crossman travaille à la Direction générale de la recherche et de l'évaluation d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada. Youjin Choi et Feng Hou travaillent à la Division de l'analyse sociale et de la modélisation, Direction des études analytiques et de la modélisation, de Statistique Canada.

Remerciements

La présente étude a été menée en collaboration avec Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada. Les auteurs tiennent à remercier Cédric de Chardon, René Morissette, Rebeka Lee, Katherine Wall et Linda Wang pour les conseils et les commentaires qu'ils ont transmis à l'égard d'une version antérieure de l'étude.

Introduction

Si les étudiants étrangers viennent au Canada principalement pour les études, ils peuvent aussi participer au marché du travail. Les hausses du nombre d'étudiants étrangers observées au cours des deux dernières décennies, et les règlements adoptés pour faciliter leur emploi pendant leurs études ont possiblement fait croître le rôle que cette population joue sur le marché du travail canadien¹. Les étudiants étrangers qui satisfont aux exigences du programme sont autorisés à travailler au Canada pendant leurs études. Les changements réglementaires qui ont pris effet le 1^{er} juin 2014 ont multiplié leurs possibilités de le faire. Selon les règlements modifiés, tous les étudiants étrangers qui ont un permis d'études canadien sont automatiquement autorisés à travailler hors campus jusqu'à 20 heures par semaine pendant la session, et à temps plein pendant les pauses prévues à l'horaire, sans devoir demander un permis de travail distinct. Le titulaire d'un permis d'études doit suivre une formation universitaire ou professionnelle d'une durée minimale de six mois qui mène à un grade, à un diplôme ou à un certificat dans un établissement désigné. Auparavant, les titulaires d'un permis d'études qui étudiaient dans un établissement d'enseignement postsecondaire public ou dans certains établissements privés étaient autorisés à travailler sur le campus, mais ils devaient demander un permis pour pouvoir travailler à l'extérieur du campus (jusqu'à 20 heures par semaine pendant la session et à temps plein pendant les pauses prévues à l'horaire).

Un étudiant étranger peut travailler pendant ses études pour plusieurs raisons (p. ex. gagner de l'argent pour payer ses frais de subsistance et de scolarité, chercher des occasions de mettre en pratique ses connaissances et ses habiletés, acquérir de l'expérience qui enrichira son dossier pour demander la résidence permanente). Plus précisément, l'importance croissante de l'expérience de travail au Canada dans la sélection des immigrants économiques depuis le début des années 2000 peut motiver certains étudiants étrangers à trouver du travail pendant leurs études (Hou, Crossman et Picot, 2020). Leurs expériences de travail peuvent influencer la nature de leurs activités économiques subséquentes s'ils obtiennent un permis de travail après l'obtention de leur diplôme ou deviennent des résidents permanents. Des travaux de recherche existants montrent un net avantage salarial pour les anciens étudiants étrangers qui ont travaillé pendant leurs études au Canada (p. ex. Choi, Hou et Chan, 2021; Hou et Bonikowska, 2018; Hou et Lu, 2017).

La présente étude, qui s'inscrit dans une série de publications² qui permettent de dresser un portrait général des étudiants étrangers comme source de main-d'œuvre, vise à évaluer dans quelle mesure les étudiants étrangers au niveau postsecondaire participent au marché du travail pendant qu'ils détiennent un permis d'études. Elle porte sur la répartition des étudiants étrangers ayant un emploi rémunéré et sur leur contribution par province et par secteur d'emploi, en proportion de la population de déclarants et en proportion des revenus totaux. L'analyse est fondée sur les titulaires de permis d'études uniques qui possédaient un permis d'études au cours d'une année civile allant de 2000 à 2018³. Sans égard à la

-
1. Dans la présente étude, les termes « étudiants étrangers » et « titulaires d'un permis d'études » sont employés de manière interchangeable, et les chiffres qu'elle contient se rapportent spécifiquement à ces derniers.
 2. Trois articles de cette série qui ont été publiés permettent d'examiner les tendances dans la taille et les caractéristiques de la population des étudiants étrangers, leur transition au statut de résident permanent et leur rétention dans leur province d'études après l'obtention de leur diplôme (Choi, Crossman et Hou, 2021a, 2021b; Crossman, Choi et Hou 2021). D'autres articles à venir dans cette série traiteront de la participation des étudiants étrangers au marché du travail après l'obtention de leur diplôme (mais avant de devenir des résidents permanents) et après être devenus des résidents permanents.
 3. L'échantillon comprend les titulaires d'un permis d'études postsecondaires uniques présents au Canada dans une année civile. Le terme « titulaire d'un permis d'études unique » désigne les personnes qui détiennent un permis d'études, qu'elles soient arrivées au Canada avec un permis d'études ou non. Si une personne a plusieurs permis d'études dans une année civile, elle n'est comptée qu'une seule fois dans la présente étude. Les titulaires d'un permis d'études primaires ou secondaires et les titulaires d'un permis d'études pour lesquels les renseignements sur le niveau de scolarité ne sont pas disponibles ont été exclus de l'étude. Pour 2014 et 2015, on compte un nombre anormalement élevé d'étudiants pour lesquels les renseignements sur les études ne sont pas connus, comparativement aux autres années (voir Crossman, Choi et Hou, 2021).

durée des programmes d'études, les personnes qui avaient un permis d'études pendant au moins un certain temps durant une année civile sont incluses⁴. Les personnes qui sont devenues des résidents permanents dans les quatre premiers mois d'une année d'imposition sont exclues de la population des étudiants étrangers cette année-là. La présente étude repose sur les données intégrées de la Base de données longitudinales sur l'immigration et sur les fichiers de données fiscales T4.

La proportion des étudiants étrangers déclarant des revenus d'emplois a augmenté, les revenus les plus élevés étant enregistrés parmi les étudiants au niveau collégial

La proportion des étudiants étrangers au niveau postsecondaire qui avaient une rémunération positive d'après le feuillet T4 est passée de près de 2 étudiants sur 10 au début des années 2000 à environ 5 étudiants sur 10 en 2018, une partie relativement grande de cette hausse étant survenue après 2016 (graphique 1 et tableau 1). La proportion d'étudiants étrangers qui déclarent des revenus donne une mesure de leur participation sur le marché du travail.

Les proportions d'étudiants étrangers masculins et féminins ayant déclaré des revenus d'emploi sont restées à peu près égales au cours de la majeure partie des deux dernières décennies. L'exception est qu'une proportion légèrement plus élevée de femmes que d'hommes ont déclaré des revenus d'emploi durant la première moitié des années 2000.

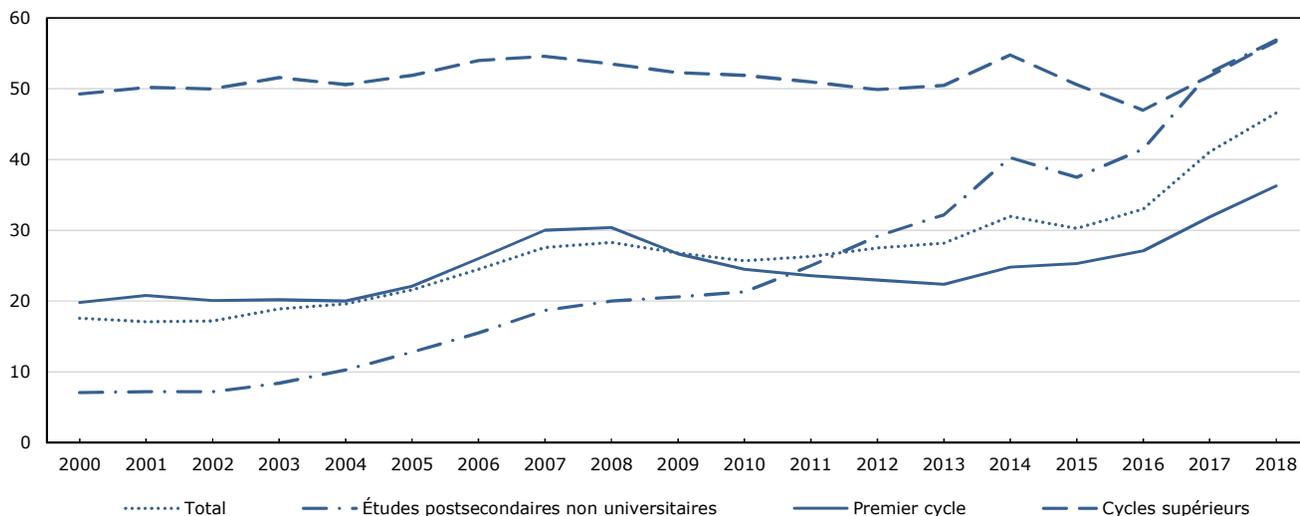
Par groupe d'âge, en 2018, les étudiants étrangers âgés de 25 à 34 ans ont été les plus nombreux à déclarer des revenus (55 %) — plus du double qu'en 2000 (25 %). Au début des années 2000, la proportion des étudiants étrangers âgés de 35 ans et plus qui ont déclaré des revenus était comparable à celle du groupe des 25 à 34 ans. Depuis lors, cependant, la proportion de ce groupe plus âgé a augmenté à un rythme plus lent et s'est établie à 13 points de pourcentage de moins en 2018. Les étudiants étrangers âgés de 18 à 24 ans venaient au deuxième rang parmi ceux ayant déclaré les plus fortes proportions de revenus en 2018 (44 %), leur proportion ayant presque triplé par rapport au début des années 2000.

Des changements ont été observés au fil du temps dans la proportion des étudiants étrangers déclarant des revenus par niveau d'études (graphique 1). Au niveau postsecondaire non universitaire (également appelé niveau collégial), cette proportion est passée de 7 % en 2000 à 57 % en 2018. La croissance a été marquée après 2016, lorsque le nombre d'étudiants étrangers au niveau collégial a également commencé à monter en flèche (Crossman, Choi et Hou, 2021). La proportion des étudiants au baccalauréat déclarant des revenus a elle aussi augmenté, mais dans une moindre mesure, passant d'environ 20 % au début des années 2000 à environ 25 % du milieu des années 2000 au début des années 2010, pour finalement atteindre 36 % en 2018. Les étudiants étrangers qui étudient aux cycles supérieurs (maîtrise et doctorat) ont toujours été plus nombreux à déclarer des revenus (à l'exception de l'année 2018, où la part des revenus déclarés a été la même que pour les étudiants du niveau collégial). Contrairement aux tendances observées pour les autres niveaux de scolarité, cette proportion est demeurée plutôt stable tout au long de la période, la moitié environ des étudiants ayant déclaré des revenus. Les possibilités d'emploi pour les étudiants des cycles supérieurs se trouvent souvent à l'université, par exemple des postes d'assistant à la recherche ou d'assistant à l'enseignement. Ces possibilités d'emploi sont probablement restées généralement stables.

4. Dans le cas des personnes qui détiennent plusieurs permis d'études dans une même année, les renseignements du premier permis délivré sont utilisés pour compiler les caractéristiques (p. ex. la province d'études envisagée, le niveau de scolarité).

Graphique 1
Pourcentage des étudiants étrangers au niveau d'études postsecondaires qui ont déclaré des revenus sur un feuillet T4, selon le niveau de scolarité

pourcentage



Sources : Statistique Canada, Base de données longitudinales sur l'immigration et fichier T4.

La proportion des étudiants étrangers qui n'étaient pas titulaires d'un permis de travail distinct et qui avaient des revenus a varié entre 10 % et 15 % au cours de la période de 2000 à 2014. Au cours des quatre années suivantes, cette proportion a plus que doublé pour atteindre 37 % en 2018. Cette dernière période représente celle qui a suivi les changements réglementaires qui ont pris effet en 2014. Parmi les titulaires d'un permis de travail, la proportion de personnes ayant déclaré des revenus a quelque peu fluctué pour les années d'imposition allant de 2000 à 2018, passant d'un creux de 56 % en 2000 à un sommet de 68 % en 2007.

Le Nigeria est le pays d'origine qui présente la plus grande proportion d'étudiants étrangers ayant déclaré des revenus d'emplois en 2018 (68 %), suivi de l'Inde (61 %), de l'Iran (54 %) et du Brésil (52 %). Le principal pays d'origine dont le pourcentage d'étudiants ayant déclaré des revenus est le plus faible au cours de cette même année est le Japon (26 %), suivi de la Chine (27 %), de la Corée du Sud (34 %) et des États-Unis (37 %). Ces différences entre les groupes s'expliquent peut-être en partie par le degré de nécessité pour les étudiants étrangers de financer leurs études et leur motivation à demander la résidence permanente après leurs études.

Par province d'études envisagée, c'est à Terre-Neuve-et-Labrador qu'on retrouve la plus grande proportion d'étudiants étrangers ayant déclaré des revenus en 2018 (57 %), suivie du Nouveau-Brunswick (48 %), de l'Ontario (48 %) et de l'Alberta (47 %). Les provinces d'études envisagées où cette proportion est la plus faible sont la Nouvelle-Écosse (36 %), l'Île-du-Prince-Édouard (42 %), le Québec (44 %) et le Manitoba (46 %). Au cours de la période de 2000 à 2018, c'est en Colombie-Britannique que l'on note la hausse la plus marquée de la proportion d'étudiants étrangers ayant déclaré des revenus, cette proportion ayant plus que quintuplé. Suivent l'Ontario et le Québec, où cette proportion a plus que doublé.

Tableau 1
Pourcentage d'étudiants étrangers au niveau d'études postsecondaires qui ont déclaré des revenus sur un feuillet T4 pour les années d'imposition 2000 à 2018

	2000	2002	2004	2006	2008	2010	2012	2014	2016	2018
	pourcentage									
Tous	17,6	17,2	19,6	24,5	28,3	25,7	27,5	32,0	33,0	46,6
Sexe										
Homme	19,4	18,4	20,2	24,7	27,8	25,1	27,5	32,4	33,2	47,6
Femme	15,6	15,9	18,8	24,4	28,8	26,6	27,6	31,5	32,8	45,4
Âge sur le permis d'études										
De 18 à 24 ans	13,6	13,6	15,4	20,9	24,9	21,4	23,3	28,0	30,1	44,3
De 25 à 34 ans	24,9	25,4	29,8	34,2	38,0	37,9	40,5	46,0	43,5	55,4
35 ans et plus	26,5	26,6	30,4	31,3	32,8	33,7	34,0	33,0	32,3	42,4
Niveau d'études sur le permis d'études										
Études postsecondaires non universitaires	7,1	7,2	10,3	15,5	20,1	21,3	29,2	40,3	41,5	56,9
Études universitaires – baccalauréat	19,8	20,1	20,0	26,0	30,4	24,5	23,0	24,8	27,1	36,3
Études universitaires – maîtrise et doctorat	49,3	50,0	50,6	54,0	53,5	51,9	49,9	54,8	47,0	56,7
Autre ¹	12,4	11,9	12,6	13,1	16,5	15,1	15,8	17,6	18,7	31,5
Permis de travail										
Sans permis de travail	13,0	13,1	14,3	15,0	13,5	11,2	9,9	15,4	28,2	37,1
Avec permis de travail	56,3	56,5	59,0	64,5	66,4	58,9	59,1	64,1	55,1	66,8
Principaux pays d'origine (classement de 2019²)										
Inde	41,6	34,0	35,4	38,2	41,5	31,3	42,8	61,1	49,3	61,1
Chine	18,9	11,4	14,3	24,2	26,3	19,2	19,2	22,2	20,6	26,5
France	19,2	21,0	20,3	21,9	26,1	25,7	23,8	26,9	30,1	39,3
Corée du Sud	4,4	3,9	4,6	7,1	11,9	16,5	19,5	21,0	21,7	33,7
Vietnam	13,3	12,2	10,8	21,9	29,5	19,5	22,2	29,4	30,8	40,8
États-Unis	19,3	19,7	21,3	25,4	31,6	31,4	32,7	32,8	32,8	36,8
Brésil	12,2	15,5	24,4	23,7	34,1	31,6	28,0	24,9	34,8	52,2
Iran	47,3	46,9	41,2	53,2	62,0	60,5	61,2	63,2	54,0	53,7
Nigeria	56,5	57,5	49,7	53,8	48,8	37,6	40,5	48,7	60,5	68,2
Japon	5,3	5,6	6,4	10,8	16,5	19,2	16,2	16,4	15,0	25,5
Autres pays	21,5	23,7	26,7	29,3	31,9	28,3	27,7	31,2	34,5	47,4
Province de destination sur le permis d'études										
Terre-Neuve-et-Labrador	43,1	39,7	41,4	41,5	39,7	42,6	43,8	52,4	47,8	57,0
Île-du-Prince-Édouard	20,0	18,5	24,2	31,7	30,4	28,4	24,7	26,7	27,0	41,8
Nouvelle-Écosse	24,1	23,6	25,9	29,1	28,9	24,7	23,0	25,7	24,8	36,0
Nouveau-Brunswick	25,4	22,0	25,5	33,3	37,0	33,1	32,1	37,4	36,9	48,2
Québec	20,1	20,6	20,9	23,6	27,8	27,9	27,8	32,2	33,4	44,4
Ontario	20,1	19,9	21,3	25,0	27,1	23,4	26,9	32,3	31,8	47,8
Manitoba	22,1	19,5	23,3	30,8	35,9	31,1	28,2	33,5	32,2	45,7
Saskatchewan	25,5	25,1	28,7	35,7	39,8	36,7	41,3	48,1	41,3	46,0
Alberta	24,0	25,4	32,5	42,0	49,1	44,5	46,3	47,9	42,3	47,2
Colombie-Britannique	8,9	8,0	10,4	16,8	22,2	21,2	23,1	26,7	32,0	46,0
	nombre									
Total des observations	124 300	164 400	180 600	187 700	200 300	240 900	294 600	314 200	357 600	595 600

1. Comprend : études universitaires – autres études; résidences et internats (propre à la profession médicale); cours d'anglais et de français langue seconde, y compris dans les collèges et les universités; certificat de formation préparatoire au travail, certificat de formation à un métier semi-spécialisé, diplôme d'études professionnelles ou attestation de spécialisation professionnelle; et autres études qui n'entrent dans aucune autre catégorie.

2. Les pays d'origine indiqués sont les 10 principaux en fonction du nombre de titulaires actuels de permis d'études postsecondaires en 2019.

Sources : Statistique Canada, Base de données longitudinales sur l'immigration et fichier T4.

Le revenu médian des étudiants étrangers a presque doublé au cours des deux dernières décennies

Alors que le tableau 1 permet de quantifier le pourcentage d'étudiants étrangers qui ont touché un revenu d'emploi pendant une année donnée, le tableau 2 montre les revenus annuels médians de ces étudiants. Les chiffres sont présentés pour la période allant de 2000 à 2018, pour les étudiants étrangers qui possédaient un permis d'études postsecondaires. Les changements dans les niveaux de revenus au fil des ans peuvent donner une indication des changements dans la quantité d'intrant travail fourni par les étudiants étrangers ayant un revenu d'emploi. Au cours des deux dernières décennies, les revenus médians perçus par les étudiants étrangers ayant un revenu d'emploi ont presque doublé, de 5 500 \$ (en dollars de 2018) en 2000 à 9 500 \$ en 2018. Les années d'imposition 2017 et 2018 ont été marquées par des hausses relativement fortes des revenus médians.

Les revenus des étudiants étrangers de sexe masculin étaient systématiquement plus élevés que ceux de leurs homologues féminines. Alors que les femmes gagnaient généralement environ 80 % du revenu des hommes, leurs revenus ont augmenté plus rapidement (notamment après 2014), pour atteindre 90 % dans les années suivant 2016. Sans surprise, tout au long de la période, ce sont les étudiants étrangers les plus âgés qui ont touché les revenus les plus élevés.

Par niveau d'études, les revenus pour la période allant de 2000 à 2018 ont été en général plus élevés chez les titulaires d'un permis d'études au niveau collégial, suivis des étudiants au niveau des cycles supérieurs (maîtrise et doctorat). Les revenus des étudiants étrangers ayant un permis d'études au niveau du baccalauréat ont été les plus faibles pratiquement chaque année pendant toute la période, mais ce sont aussi les revenus qui ont affiché la plus forte croissance. Après la tendance à la hausse jusqu'en 2014, les revenus des étudiants à tous les niveaux ont légèrement baissé les années suivantes, mais en 2018, ils avaient retrouvé, voire dépassé, les niveaux antérieurs.

De 2000 à 2018, les revenus annuels des étudiants étrangers titulaires d'un permis de travail ont toujours été plus que deux fois plus élevés que ceux de leurs homologues sans permis de travail. En 2018, les premiers ont touché 14 700 \$, contre 6 200 \$ pour les deuxièmes. Cependant, la croissance des revenus annuels pendant la période a été plus forte chez ceux qui n'avaient pas de permis de travail, affichant une hausse marquée après 2014, année où les étudiants étrangers ont été autorisés à travailler hors campus sans permis de travail.

En 2018, les étudiants étrangers originaires du Nigeria ont touché les revenus les plus élevés, suivis de ceux de l'Inde et du Brésil. En revanche, les revenus médians des étudiants originaires des États-Unis, de la France et de la Chine, dans cet ordre, ont été les plus faibles. On observe une tendance, à savoir que la croissance des revenus des étudiants étrangers des principaux pays d'origine était plus forte avant 2014; par la suite, pour la plupart des pays d'origine, les niveaux de revenus se sont stabilisés ou ont diminué.

En 2018, les revenus les plus élevés ont été déclarés par les étudiants étrangers dont l'Alberta, l'Ontario et la Colombie-Britannique étaient les provinces de destination sur leur permis d'études. Les revenus les plus faibles ont été déclarés par ceux qui se sont rendus au Québec, en Nouvelle-Écosse et au Nouveau-Brunswick⁵. Au cours de la période de 2000 à 2018, c'est chez les étudiants étrangers ayant l'intention d'étudier au Nouveau-Brunswick que la croissance des revenus a été la plus élevée (leurs revenus moyens ont plus que triplé), suivi de ceux qui prévoyaient aller à Terre-Neuve-et-Labrador, au Manitoba et à la Nouvelle-Écosse. La croissance a été la plus faible chez les étudiants étrangers qui envisageaient d'étudier à l'Île-du-Prince-Édouard, en Saskatchewan, en Ontario et au Québec.

5. En 2017 et en 2018, l'Alberta a affiché les revenus médians les plus élevés parmi les provinces (mais des revenus inférieurs à ceux des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon), suivie de la Saskatchewan et de l'Ontario. C'est dans les provinces de l'Atlantique que les revenus médians ont été les plus faibles (Statistique Canada, 2021).

Tableau 2
Revenus médians déclarés sur un feuillet T4 parmi les étudiants étrangers au niveau d'études postsecondaires qui ont déclaré des revenus sur un feuillet T4 pour les années d'imposition 2000 à 2018

	2000	2002	2004	2006	2008	2010	2012	2014	2016	2018
	dollars de 2018									
Tous	5 500	5 200	5 900	6 400	7 500	6 900	8 000	8 000	5 600	9 500
Sexe										
Homme	6 200	5 600	6 400	7 100	8 300	7 600	9 000	8 900	6 000	9 900
Femme	4 700	4 700	5 300	5 700	6 600	6 300	6 900	6 900	5 200	9 000
Âge sur le permis d'études										
De 18 à 24 ans	3 700	3 500	4 300	4 900	6 300	5 800	7 000	7 100	4 800	9 000
De 25 à 34 ans	7 400	7 200	8 200	9 100	9 800	8 700	9 600	9 900	7 500	10 600
35 ans et plus	7 800	9 200	10 300	10 900	10 400	10 700	11 300	10 200	8 400	10 900
Niveau d'études sur le permis d'études										
Études postsecondaires non universitaires	6 100	5 100	6 200	7 700	8 900	7 700	10 000	10 100	5 500	10 900
Études universitaires – baccalauréat	3 000	2 900	3 600	4 700	6 500	6 000	6 700	6 100	5 000	7 000
Études universitaires – maîtrise et doctorat	6 800	6 400	7 200	7 900	8 000	7 400	7 800	8 500	6 600	8 800
Autre ¹	6 000	6 300	7 600	6 400	6 900	7 000	6 800	6 700	5 300	8 800
Permis de travail										
Sans permis de travail	3 700	3 600	4 200	4 300	4 400	4 500	4 300	3 400	4 400	6 200
Avec permis de travail	11 800	11 300	11 300	10 100	10 200	8 900	9 900	11 800	11 000	14 700
Principaux pays d'origine (classement de 2019²)										
Inde	5 700	5 100	6 900	9 300	10 600	7 900	11 100	11 900	5 200	11 300
Chine	6 500	5 200	5 600	6 600	8 100	6 600	6 700	6 800	5 300	6 500
France	3 700	3 500	3 500	3 500	4 700	4 700	5 500	4 900	3 800	5 800
Corée du Sud	5 600	5 900	7 200	7 800	7 400	7 200	7 800	7 800	5 400	8 100
Vietnam	6 900	4 000	4 500	5 500	8 800	8 400	8 100	7 400	6 700	7 900
États-Unis	3 400	3 100	3 500	4 400	4 900	5 300	5 600	5 500	4 800	5 500
Brésil	4 300	4 800	6 000	6 100	6 500	5 000	4 200	5 800	5 500	10 600
Iran	7 500	7 600	6 900	7 200	7 500	6 500	7 300	8 600	7 000	6 800
Nigeria	8 800	6 700	7 100	7 200	9 800	7 600	8 600	7 900	6 900	11 400
Japon	5 700	4 800	5 300	5 500	6 700	6 600	6 800	6 600	4 700	7 100
Autres pays	5 700	5 600	6 700	6 800	7 900	7 800	8 300	7 500	6 400	9 000
Province de destination sur le permis d'études										
Terre-Neuve-et-Labrador	2 700	2 600	3 000	3 400	4 600	5 300	6 700	7 000	5 600	7 700
Île-du-Prince-Édouard	7 500	5 500	3 900	4 300	6 400	6 000	6 000	6 900	5 300	8 400
Nouvelle-Écosse	3 300	3 000	4 000	5 400	6 000	6 000	6 400	7 100	5 300	7 000
Nouveau-Brunswick	2 500	2 700	3 800	5 600	6 600	6 400	6 600	6 200	6 100	7 600
Québec	4 400	3 800	4 300	4 000	4 800	5 000	5 700	5 200	4 400	6 500
Ontario	6 900	6 200	7 200	7 700	8 700	8 000	9 100	9 300	5 300	10 100
Manitoba	3 400	3 500	4 400	5 600	8 500	7 900	8 200	7 100	5 900	8 400
Saskatchewan	5 700	5 500	7 100	7 300	9 900	8 000	9 900	11 700	8 000	8 100
Alberta	5 500	5 900	7 400	7 900	10 700	9 800	11 600	11 600	9 100	10 700
Colombie-Britannique	5 900	4 900	5 200	6 500	6 800	6 200	6 800	7 300	5 700	10 000

1. Comprend : études universitaires – autres études; résidences et internats (propre à la profession médicale); cours d'anglais et de français langue seconde, y compris dans les collèges et les universités; certificat de formation préparatoire au travail, certificat de formation à un métier semi-spécialisé, diplôme d'études professionnelles ou attestation de spécialisation professionnelle; et autres études qui n'entrent dans aucune autre catégorie.

2. Les pays d'origine indiqués sont les 10 principaux en fonction du nombre de titulaires actuels de permis d'études postsecondaires en 2019.

Note : Les montants en dollars sont arrondis à la centaine de dollars près.

Sources : Statistique Canada, Base de données longitudinales sur l'immigration et fichier T4.

De grands changements se sont produits dans les secteurs d'activité parmi les étudiants étrangers qui avaient un revenu d'emploi

Au cours de la période de 2000 à 2018, la majorité (de 85 % à 91 %) des étudiants étrangers qui avaient un emploi rémunéré était concentrée dans quatre provinces : l'Ontario, la Colombie-Britannique, le Québec et l'Alberta (tableau 3). Parmi ces quatre provinces, l'Ontario et la Colombie-Britannique ont vu augmenter leur proportion relative d'étudiants étrangers déclarant des revenus sur un feuillet T4, tandis que le Québec et l'Alberta ont vu la leur diminuer.

La répartition des étudiants étrangers qui avaient un emploi rémunéré dans tous les secteurs d'activité a considérablement changé (tableau 3). Au début des années 2000, près de 60 % des étudiants étrangers déclarant des revenus sur un feuillet T4 travaillaient dans les services d'enseignement. Cette proportion a chuté à 12,6 % en 2018. Entre-temps, le secteur des services d'hébergement et de restauration est devenu le principal secteur où les étudiants étrangers ont trouvé du travail (25,9 % en 2018), suivi du secteur du commerce de gros et de détail (19,1 %) et du secteur des services aux entreprises, des services relatifs aux bâtiments et des autres services de soutien (16,1 %). En conséquence de ces changements, les étudiants étrangers se sont répartis dans un éventail beaucoup plus large d'activités économiques et sont devenus une composante plus visible de la population active du Canada.

Tableau 3
Répartition des étudiants étrangers ayant déclaré des revenus sur un feuillet T4 dans toutes les provinces et dans tous les secteurs pour les années d'imposition 2000 à 2018

	2000	2002	2004	2006	2008	2010	2012	2014	2016	2018
	nombre									
Total des étudiants étrangers ayant déclaré des revenus d'après un feuillet T4	21 800	28 300	35 300	46 100	56 600	62 000	81 100	100 500	118 000	277 400
	pourcentage									
Province d'emploi aux fins de l'imposition										
Terre-Neuve-et-Labrador	1,0	1,0	1,0	1,0	1,1	1,3	1,3	1,3	1,3	0,8
Île-du-Prince-Édouard	0,3	0,2	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,4	0,5
Nouvelle-Écosse	3,3	3,6	4,0	3,4	2,8	2,9	2,7	2,4	2,1	1,8
Nouveau-Brunswick	2,1	2,3	2,5	2,5	2,2	2,0	1,6	1,4	1,1	0,9
Québec	23,7	22,1	19,0	17,0	17,2	18,3	16,2	16,4	16,5	14,0
Ontario	39,8	42,6	42,2	39,1	35,6	35,1	36,7	37,8	41,4	48,5
Manitoba	2,5	2,4	3,0	3,5	3,3	3,0	3,3	3,4	3,4	3,5
Saskatchewan	2,8	2,6	2,7	2,6	2,5	3,3	5,4	3,1	2,3	1,7
Alberta	10,6	10,8	11,9	13,9	15,0	13,4	13,4	13,9	8,5	6,0
Colombie-Britannique	13,6	12,2	13,3	16,6	19,9	20,3	18,9	19,8	22,8	22,1
Secteur d'emploi aux fins de l'imposition										
Agriculture	0,4	0,2	0,2	0,1	0,2	0,2	0,2	0,3	0,3	0,3
Foresterie, pêche, mines, exploitation en carrière et extraction de pétrole et de gaz	0,2	0,2	0,3	0,6	0,8	0,5	0,8	0,7	0,2	0,2
Services publics	0,2	0,2	0,1	0,3	0,4	0,3	0,3	0,3	0,1	0,1
Construction	0,7	0,8	0,6	0,6	1,1	1,0	1,4	1,8	1,7	1,8
Fabrication	5,7	3,9	3,5	3,5	3,6	2,8	3,9	4,2	3,1	4,0
Commerce de gros et commerce de détail	5,4	5,4	6,6	8,3	11,0	11,2	13,3	15,3	17,7	19,1
Transport et entreposage	0,6	0,6	0,6	0,7	0,9	0,8	1,6	1,6	1,2	2,4
Finance, assurance, immobiliers, location et location à bail	1,7	1,6	1,8	2,6	3,5	3,0	3,1	3,6	2,6	2,8
Services professionnels, scientifiques et techniques	3,8	3,4	3,7	5,8	6,5	4,9	5,8	6,3	4,4	4,8
Services aux entreprises, services relatifs aux bâtiments et autres services de soutien	6,1	5,7	5,7	6,1	6,6	7,2	7,7	9,3	14,0	16,1
Services d'enseignement	58,3	59,6	57,1	48,9	38,1	38,8	32,6	27,1	21,1	12,6
Soins de santé et assistance sociale	2,5	2,5	2,5	2,3	2,7	3,0	3,0	3,0	2,1	2,6
Information, culture et loisirs	1,8	1,6	1,8	2,3	3,2	2,7	2,8	2,7	2,2	2,6
Services d'hébergement et de restauration	7,1	8,2	9,3	12,0	15,7	16,9	18,9	19,3	25,2	25,9
Autres services (sauf les administrations publiques)	4,2	4,9	4,7	4,1	3,5	3,1	2,8	2,7	2,4	2,4
Administrations publiques	1,0	1,1	0,9	1,1	1,4	1,4	1,1	1,1	0,6	0,8

Sources : Statistique Canada, Base de données longitudinales sur l'immigration et fichier T4.

La proportion des étudiants étrangers sur l'ensemble des travailleurs rémunérés a augmenté au fil des ans

La proportion des étudiants étrangers parmi les travailleurs rémunérés (personnes qui déclarent des revenus sur un feuillet T4) est passée de 0,1 % en 2000 à 1,4 % en 2018 (tableau 4). Cette mesure donne une indication du rôle des étudiants étrangers dans la population occupée du Canada.

Par province d'emploi, en 2018, cette proportion était la plus élevée en Colombie-Britannique (2,3 %), en Ontario (1,8 %) et à l'Île-du-Prince-Édouard (1,5 %) et la plus basse au Nouveau-Brunswick (0,6 %), en Alberta (0,7 %) et en Saskatchewan (0,8 %). En comparaison, la proportion des étudiants étrangers parmi les travailleurs rémunérés était semblable d'une province à l'autre au début des années 2000. Alors que la proportion des étudiants étrangers dans la population occupée s'est accrue dans toutes les provinces au cours de la période allant de 2000 à 2018, c'est à l'Île-du-Prince-Édouard, en Colombie-

Britannique et au Manitoba que la croissance a été la plus forte, et en Alberta, au Nouveau-Brunswick et en Saskatchewan qu'elle a été la plus faible.

Quel rôle les étudiants étrangers jouent-ils dans les populations actives des divers secteurs? D'après le secteur d'emploi au moment de l'imposition, ils ont joué un rôle beaucoup plus grand en tant que travailleurs dans le secteur des services d'hébergement et de restauration (leur proportion étant passée de 0,1 % en 2000 à 4,6 % en 2018), ainsi que dans le secteur des services aux entreprises, des services relatifs aux bâtiments et des autres services de soutien (de 0,2 % à 3,9 %). Le secteur des services d'enseignement a aussi employé une proportion relativement élevée d'étudiants étrangers (de 1,2 % en 2000 à 2,4 % en 2018). Sur toute la période, les proportions ont été les plus faibles dans les administrations publiques (0,1 % ou moins), la foresterie, la pêche, les mines, l'exploitation en carrière, et l'extraction de pétrole et de gaz (0,2 % ou moins), les services publics (également 0,2 % ou moins) et l'agriculture (0,3 % ou moins).

Tableau 4

Proportion des étudiants étrangers déclarant des revenus sur un feuillet T4 parmi toutes les personnes déclarant de tels revenus, et répartition des étudiants étrangers déclarant des revenus sur un feuillet T4 dans toutes les provinces et dans tous les secteurs, pour les années d'imposition 2000 à 2018

	2000	2002	2004	2006	2008	2010	2012	2014	2016	2018
	pourcentage									
Tous	0,1	0,2	0,2	0,3	0,3	0,4	0,4	0,5	0,6	1,4
Province d'emploi aux fins de l'imposition										
Terre-Neuve-et-Labrador	0,1	0,1	0,1	0,2	0,3	0,3	0,4	0,5	0,5	0,9
Île-du-Prince-Édouard	0,1	0,1	0,1	0,2	0,2	0,3	0,3	0,4	0,6	1,5
Nouvelle-Écosse	0,2	0,2	0,3	0,3	0,3	0,4	0,5	0,5	0,5	1,0
Nouveau-Brunswick	0,1	0,2	0,2	0,3	0,3	0,3	0,3	0,4	0,3	0,6
Québec	0,1	0,2	0,2	0,2	0,2	0,3	0,3	0,4	0,5	0,9
Ontario	0,1	0,2	0,2	0,3	0,3	0,3	0,4	0,6	0,7	1,8
Manitoba	0,1	0,1	0,2	0,3	0,3	0,3	0,4	0,5	0,6	1,4
Saskatchewan	0,1	0,2	0,2	0,3	0,3	0,4	0,8	0,5	0,5	0,8
Alberta	0,1	0,2	0,2	0,3	0,4	0,4	0,5	0,6	0,4	0,7
Colombie-Britannique	0,2	0,2	0,2	0,4	0,5	0,6	0,7	0,8	1,1	2,3
Secteur d'emploi aux fins de l'imposition										
Agriculture	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1	0,1	0,1	0,3
Foresterie, pêche, mines, exploitation en carrière et extraction de pétrole et de gaz	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1	0,1	0,2	0,2	0,1	0,2
Services publics	0,0	0,0	0,0	0,1	0,2	0,1	0,2	0,2	0,1	0,2
Construction	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1	0,1	0,1	0,2	0,4
Fabrication	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,2	0,2	0,2	0,6
Commerce de gros et commerce de détail	0,1	0,1	0,1	0,1	0,2	0,2	0,4	0,5	0,7	1,7
Transport et entreposage	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1	0,1	0,2	0,2	0,2	0,8
Finance, assurance, immobiliers, location et location à bail	0,0	0,1	0,1	0,1	0,2	0,2	0,2	0,3	0,3	0,7
Services professionnels, scientifiques et techniques	0,1	0,1	0,2	0,3	0,4	0,3	0,5	0,6	0,5	1,2
Services aux entreprises, services relatifs aux bâtiments et autres services de soutien	0,2	0,2	0,2	0,3	0,4	0,4	0,6	0,9	1,6	3,9
Services d'enseignement	1,2	1,5	1,7	1,9	1,7	1,8	2,0	2,0	1,8	2,4
Soins de santé et assistance sociale	0,0	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,2	0,1	0,4
Information, culture et loisirs	0,1	0,1	0,1	0,2	0,3	0,3	0,3	0,4	0,4	1,0
Services d'hébergement et de restauration	0,1	0,2	0,3	0,4	0,7	0,8	1,1	1,4	2,0	4,6
Autres services (sauf les administrations publiques)	0,2	0,2	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,4	0,4	0,9
Administrations publiques	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1

Sources : Statistique Canada, Base de données longitudinales sur l'immigration et fichier T4.

La proportion des revenus totaux des étudiants étrangers est la plus élevée en Colombie-Britannique et dans le secteur des services d'hébergement et de restauration

La proportion des revenus totaux sur un feuillet T4 reçus par les étudiants étrangers est passée de 0,03 % en 2000 à 0,36 % en 2018 (tableau 5). Cette mesure est utilisée dans la présente analyse pour fournir une indication de la portée de l'activité économique attribuable aux étudiants étrangers. En 2018, le pourcentage des revenus totaux imputables à ces derniers était le plus élevé en Colombie-Britannique (0,63 %), suivie de l'Île-du-Prince-Édouard (0,46 %) et de l'Ontario (0,43 %). La part des revenus d'emploi attribuée aux étudiants étrangers a augmenté de 2000 à 2018 dans toutes les provinces, et plus rapidement au Manitoba, en Colombie-Britannique, à l'Île-du-Prince-Édouard et en Ontario.

La proportion des revenus totaux accumulés par les étudiants étrangers parmi les personnes ayant déclaré des revenus sur un feuillet T4 en 2018 était la plus élevée dans les services d'hébergement et de restauration (2,5 % de tous les revenus dans ce secteur) où la proportion des étudiants étrangers parmi les personnes ayant déclaré des revenus sur un feuillet T4 était la plus élevée. Ce secteur était suivi de celui des services aux entreprises, des services relatifs aux bâtiments et des autres services de soutien (1,09 %), du secteur du commerce de gros et de détail (0,49 %) et du secteur des services d'enseignement (0,39 %). Au cours de la période allant de 2000 à 2018, pour l'ensemble des revenus, c'est dans les services d'hébergement et de restauration qu'on a observé la plus forte croissance de la proportion d'étudiants étrangers (affichant une hausse marquée après 2016), suivi du transport et de l'entreposage, du commerce de gros et de détail et des services aux entreprises, des services relatifs aux bâtiments et des autres services de soutien. Le secteur des services d'enseignement, où le taux d'emploi d'étudiants étrangers a été relativement élevé pendant la période, a affiché la plus faible croissance de la part des revenus attribuables à ces derniers.

Tableau 5
Proportion des revenus déclarés sur un feuillet T4 des étudiants étrangers parmi les revenus totaux de toutes les personnes ayant déclaré des revenus sur un feuillet T4, pour les années d'imposition 2000 à 2018

	2000	2002	2004	2006	2008	2010	2012	2014	2016	2018
	pourcentage									
Tous	0,03	0,04	0,05	0,06	0,08	0,08	0,12	0,14	0,12	0,36
Province d'emploi aux fins de l'imposition										
Terre-Neuve-et-Labrador	0,02	0,02	0,04	0,04	0,05	0,07	0,10	0,11	0,11	0,21
Île-du-Prince-Édouard	0,03	0,02	0,03	0,05	0,06	0,07	0,09	0,09	0,14	0,46
Nouvelle-Écosse	0,02	0,03	0,05	0,07	0,07	0,08	0,11	0,13	0,11	0,24
Nouveau-Brunswick	0,02	0,03	0,04	0,07	0,08	0,07	0,08	0,10	0,07	0,18
Québec	0,03	0,03	0,04	0,04	0,05	0,06	0,07	0,08	0,08	0,21
Ontario	0,03	0,04	0,06	0,07	0,08	0,08	0,11	0,14	0,12	0,43
Manitoba	0,02	0,02	0,04	0,07	0,09	0,08	0,12	0,14	0,14	0,39
Saskatchewan	0,03	0,04	0,06	0,07	0,09	0,10	0,30	0,18	0,12	0,22
Alberta	0,03	0,04	0,05	0,07	0,10	0,10	0,13	0,16	0,10	0,19
Colombie-Britannique	0,04	0,04	0,05	0,08	0,13	0,12	0,16	0,21	0,22	0,63
Secteur d'emploi aux fins de l'imposition										
Agriculture	0,02	0,01	0,02	0,02	0,02	0,03	0,04	0,05	0,05	0,13
Foresterie, pêche, mines, exploitation en carrière et extraction de pétrole et de gaz	0,01	0,02	0,01	0,03	0,05	0,04	0,07	0,07	0,03	0,06
Services publics	0,01	0,01	0,01	0,03	0,06	0,05	0,06	0,07	0,03	0,06
Construction	0,01	0,01	0,01	0,01	0,02	0,02	0,04	0,05	0,04	0,13
Fabrication	0,02	0,02	0,02	0,03	0,04	0,03	0,06	0,08	0,06	0,20
Commerce de gros et commerce de détail	0,02	0,02	0,03	0,04	0,07	0,07	0,12	0,15	0,16	0,49
Transport et entreposage	0,01	0,01	0,01	0,02	0,03	0,03	0,07	0,08	0,05	0,26
Finance, assurance, immobiliers, location et location à bail	0,01	0,02	0,02	0,04	0,07	0,06	0,08	0,10	0,07	0,20
Services professionnels, scientifiques et techniques	0,04	0,04	0,05	0,11	0,14	0,11	0,18	0,21	0,14	0,37
Services aux entreprises, services relatifs aux bâtiments et autres services de soutien	0,05	0,06	0,08	0,10	0,13	0,15	0,20	0,25	0,32	1,09
Services d'enseignement	0,18	0,23	0,29	0,31	0,29	0,29	0,31	0,32	0,26	0,39
Soins de santé et assistance sociale	0,02	0,02	0,03	0,03	0,04	0,05	0,06	0,07	0,05	0,14
Information, culture et loisirs	0,02	0,02	0,03	0,07	0,10	0,10	0,13	0,15	0,11	0,35
Services d'hébergement et de restauration	0,06	0,08	0,11	0,17	0,29	0,37	0,57	0,66	0,78	2,50
Autres services (sauf les administrations publiques)	0,05	0,08	0,08	0,08	0,10	0,09	0,10	0,12	0,11	0,31
Administrations publiques	0,00	0,01	0,01	0,01	0,02	0,02	0,02	0,03	0,01	0,05

Sources : Statistique Canada, Base de données longitudinales sur l'immigration et fichier T4.

Conclusion

La présente étude a permis d'examiner la mesure dans laquelle les étudiants étrangers titulaires d'un permis d'études postsecondaires ont participé au marché du travail. Les résultats indiquent que cette participation a considérablement augmenté. La proportion de ces étudiants ayant déclaré des revenus est passée d'environ 2 étudiants sur 10 au début des années 2000 à près de 5 étudiants sur 10 en 2018.

L'étude a aussi mis en lumière le fait que la proportion des étudiants étrangers dans la population des travailleurs rémunérés a augmenté au fil des ans au Canada, de 0,1 % en 2000 à 1,4 % en 2018. Le pourcentage des revenus totaux déclarés sur un feuillet T4 attribuables aux étudiants étrangers a aussi augmenté, passant de 0,03 % en 2000 à 0,36 % en 2018. Cependant, l'importance relative des étudiants

étrangers sur le marché du travail, quelle que soit la façon dont elle est mesurée, était plus grande dans certaines provinces que dans d'autres (notamment à l'Île-du-Prince-Édouard, en Colombie-Britannique, au Manitoba et en Ontario). Par contre, toutes les provinces ont vu croître le rôle des étudiants étrangers au cours de la période allant de 2000 à 2018. L'exception est l'Alberta et, dans une moindre mesure, la Saskatchewan, où le pourcentage des étudiants étrangers sur le marché du travail provincial a plutôt stagné après 2014. Cela s'explique probablement par la chute de la demande de main-d'œuvre dans ces provinces découlant de la baisse des prix du pétrole (Chen et Morissette, 2020).

Bien que tous les secteurs aient connu des hausses dans la proportion des étudiants étrangers au sein de leur main-d'œuvre, ces hausses ont été particulièrement importantes dans les services d'hébergement et de restauration, les services aux entreprises, les services relatifs aux bâtiments et les autres services de soutien, le commerce de gros et de détail ainsi que les services professionnels, scientifiques et techniques. Au début des années 2000, les étudiants étrangers déclarant des revenus sur un feuillet T4 étaient fortement concentrés dans le secteur des services d'enseignement. En 2018, ils étaient répartis dans un éventail beaucoup plus large d'activités économiques. Dans l'ensemble, les étudiants étrangers gagnent en importance sur le marché du travail canadien, et de manière plus marquée dans certains secteurs particuliers. Notamment, en étant une source de main-d'œuvre, les étudiants étrangers peuvent aider à atténuer la pénurie de travailleurs pendant la période de reprise après la pandémie de COVID-19.

Bibliographie

Chen, W., et R. Morissette. 2020. *Comment les travailleurs des secteurs de production d'énergie s'en sortent-ils après avoir perdu leur emploi? Données de l'industrie du pétrole et du gaz*. Aperçus économiques, n° 123. Produit n° 11-626-X au catalogue de Statistique Canada. Ottawa : Statistique Canada.

Choi, Y., E. Crossman et F. Hou. 2021a. « Les étudiants étrangers comme source de main-d'œuvre : transition vers la résidence permanente ». *Rapports économiques et sociaux* 1 (6) : 1 à 10. Produit n° 36-28-0001 au catalogue de Statistique Canada.

Choi, Y., E. Crossman et F. Hou. 2021b. « Les étudiants étrangers comme source de main-d'œuvre : rétention dans leur province d'études ». *Rapports économiques et sociaux* 1 (6) : 1 à 12. Produit n° 36-28-0001 au catalogue de Statistique Canada.

Choi, Y., F. Hou et W. Chan. 2021. « Trajectoires de rémunération des étudiants étrangers au cours des premières années suivant l'obtention d'un diplôme d'études postsecondaires ». *Rapports économiques et sociaux* 1 (2) : 1 à 23. Produit n° 36-28-0001 au catalogue de Statistique Canada.

Crossman, E., Y. Choi et F. Hou. 2021. « Les étudiants étrangers comme source de main-d'œuvre : l'augmentation du nombre d'étudiants étrangers et l'évolution de leurs caractéristiques sociodémographiques ». *Rapports économiques et sociaux* 1 (7). Produit n° 36-28-0001 au catalogue de Statistique Canada.

Hou, F., et A. Bonikowska. 2018. « Selections before the selection: Earnings advantages of immigrants who were former skilled temporary foreign workers in Canada ». *International Migration Review* 52 (3) : 695 à 723.

Hou, F., E. Crossman et G. Picot. 2020. *Sélection des immigrants en deux étapes : analyse de son expansion au Canada*. Aperçus économiques, n° 112. Produit n° 11-626-X au catalogue de Statistique Canada. Ottawa : Statistique Canada.

Hou, F., et Y. Lu. 2017 *Étudiants internationaux, immigration et croissance des revenus : l'effet d'études universitaires prémigratoires au Canada*. Direction des études analytiques : documents de recherche, n° 395. Produit n° 11-626-X au catalogue de Statistique Canada. Ottawa : Statistique Canada.

Statistique Canada. 2021. [Tableau 11-10-0072-01 Salaires, traitements et commissions des déclarants âgés de 15 ans et plus selon le secteur d'industrie principal et le sexe](https://doi.org/10.25318/1110007201-fra). <https://doi.org/10.25318/1110007201-fra>.